

société

# CHRISTINE LOCQUET

CHARGÉE DE MISSION « PUBLICS  
ÉLOIGNÉS » AU SEIN DE LIVRE ET  
LECTURE EN BRETAGNE

En juin dernier, la convention de partenariat autour des bibliothèques du Centre pénitentiaire de Rennes-Vezin et du Centre pénitentiaire des femmes de Rennes a été renouvelée pour une durée de 3 ans. Livre et lecture en Bretagne défend la mission Lecture/Justice à l'échelle régionale.



© CELIAN RAMIS

## Qu'est-ce que Livre et lecture en Bretagne ?

C'est une structure publique régionale pour le livre, qui travaille avec les éditeurs, les libraires, les bibliothécaires, les auteurs, les salons ou autres manifestations et les publics éloignés. Il y a deux niveaux : les empêchés – ce n'est pas un joli terme mais c'est historique – qui ne peuvent se rendre physiquement dans les lieux de culture, tels que les détenu-e-s ou les résident-e-s de maisons de retraite. Et les éloignés qui ont des difficultés avec la lecture de par le contexte familial, social ou géographique.

On traite la question de l'illettrisme en aidant les projets à destination des personnes qui ne savent pas, ou plus, lire et écrire. C'est un volet important dans les prisons. Il faut pouvoir leur donner accès aux bibliothèques, avec des livres faciles à lire. Il y a des collections dédiées aux personnes qui ont des difficultés de lecture.

## Quel est votre rôle et quel est l'intérêt de la convention ?

On porte les projets, on trie les collections, on ré-informatise les bibliothèques en prison. Il faut savoir que les collections remontent à plusieurs années mais il existe un budget chaque année pour acheter des livres. Nous sommes dans l'après Charlie et les prisons sont préoccupées par la radicalisation. Nous fournissons alors une bibliographie sur les questions de religion. L'intérêt de la convention est d'inscrire de manière pérenne l'action des bibliothèques publiques auprès des établissements pénitentiaires pour y développer des lieux de lecture. Nous coordonnons l'événement. La convention valorise le travail partenarial avec le SPIP 35 (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), les institutions, les établissements pénitentiaires de Rennes et la Ligue de l'enseignement, qui fait intervenir 2 coordinatrices locales.

## Comment fonctionnent les bibliothèques et médiathèques en prison ?

Les auxiliaires bibliothécaires sont des détenu-e-s volontaires qui reçoivent une formation de base pour savoir comment accueillir le public, gérer une collection, conseiller sur les différentes lectures... Et il faut bien comprendre qu'en prison les bibliothèques sont des lieux particuliers. On ne va pas se le cacher, ça circule beaucoup et pas forcément pour les livres... Ce sont des lieux de trafic, d'influence. C'est pour cela qu'il faut bien former les auxiliaires bibliothécaires. Ils/elles peuvent ne pas être très motivé-e-s, il y a pas mal de turnover. On peut leur proposer des formations professionnelles avec une validation des acquis – une femme de la prison de Rennes a été formée récemment – c'est une valeur importante de reconstruction.

MARINE COMBE